

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nicholas-bonafos-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d8d5e8cd21e5665c4ffe00a6>

Date d'obtention : 2025-01-09 15:57:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens principalement que les objectifs sont de fournir des informations claires sur les conséquences légales, émotionnelles et sociales du sextage, d'encourager des pratiques numériques sécuritaires et responsables. Ainsi que d'offrir des outils pour gérer les situations problématiques, comme l'intimidation ou la diffusion non consensuelle d'images intimes. Je retiens aussi qu'elle vise une approche collaborative avec un contenu adapté au public et une approche préventive pour éviter que des situations problématiques ne se produisent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais mieux outillé pour aborder le sujet de manière proactive, avant qu'un incident ne survienne et mes interventions seront plus cadrées, en suivant une méthodologie éprouvée, ce qui renforcera leur efficacité et leur crédibilité. La formation me permettra de développer un langage adapté pour parler de sujets délicats comme le sextage, sans jugement ni tabou. Je pense que les jeunes se sentiront plus à l'aise pour discuter avec moi, car je serais en mesure de créer un espace sûr et respectueux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter la culpabilisation, repérer les signes de détresse comme s'ils montrent des signes d'anxiété, de repli sur soi ou d'autres réactions émotionnelles fortes. De plus, je devrais proposer du soutien et offrir des ressources ou une orientation vers un soutien psychologique si nécessaire. Finalement je devrais faire attention d'appliquer les cadres légaux concernant la pornographie juvénile et la diffusion d'images intimes et de respecter les procédures internes pour traiter ces situations.